



Envoyé en préfecture le 25/03/2019  
Reçu en préfecture le 25/03/2019  
Affiché le 26/03/2019  
ID : 971-219711116-20190308-M2019\_0214-DE

N° d'affichage:  
**SEC/2019/03/002**  
**COMMUNE DE DESHAIES**  
Conseil Municipal du 08 Mars 2019

Membres en exercice : 27
Membres présents : 18
Suffrages exprimés : 19
Votes Pour : 19
Votes Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 08 Mars 2019, suite à la convocation du 25 Février, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents** : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> adjoint*), MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, PHILETAS Christina, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonnette, MICHALON (*née MACIN*) Irmine, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALUET Odette, GAMIETTE Liliane, FLÉMIN Félix (Conseillers municipaux)

**Absents excusés** : BERNIER Maritza (*Procuration à Monsieur GUILLAUME Alphonse*), MANIOC Alain, CARÈNE (*née VALLUET*) Marie-Yvonne, SABAS Sydney, MATHIASIN Max, JEAN née SABAS Lydie, MOBÉTIE Marie-France, BALZINC Théogat (conseillers municipaux)

**Est absent** : MORVAN Philippe (conseiller municipal)

**Secrétaire de séance** : Madame JUDITH Villard

**Ont assisté** : Directrice Générale des Services : LACIDES Mylène

**Secrétaires Administratives** : OPET Odile et SAINT-MARC Yasmine

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le 2...../03/2019  
Deshaies, le 2...../03/2019

Deshaies, le 11 Mars 2019  
Le Maire  
*Jeanny MARC*

La Directrice Générale des Services  
Mylène LACIDES

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

**BUDGET MAIRIE : AVANCE SUR SUBVENTION 2019 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Exposé des motifs**

Madame le Maire rappelle au Conseil que le Centre Communal d'Action Sociale anime dans la commune une action générale de prévention et de développement social.

Il exerce sa mission dans les domaines de l'action sociale, de la santé, de la petite enfance et de l'insertion et envers des personnes âgées et handicapées...

Chaque année, la commune de Deshaies verse une subvention au CCAS pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées.

Dans l'attente de ce vote et afin de permettre au C.C.A.S. d'honorer le paiement de ses charges fixes, il convient de lui octroyer un acompte sur la subvention à venir.

**COMMUNE DE DESHAIES**

Conseil Municipal du 08 Mars 2019

**DISPOSITIF DECISIONNEL****Le Conseil Municipal,****Où** l'exposé de Madame le Maire,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment L1612-1,**Vu** la création d'un établissement Public Administratif dénommé « Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) » en charge de l'action sociale au sein de la commune ;**Considérant** que le CCAS doit fonctionner comptablement de manière autonome,

Après échanges de vues,

**DÉCIDE à l'UNANIMITÉ.****Article 1 : D'ACCORDER** au CCAS une avance sur subvention 2018 d'un montant de cent cinquante mille euros (150 000 €) qui sera déduite des crédits budgétaires à affecter en 2019.**Article 2 :** Madame le Maire et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.Deshaies, le **11 Mars 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le Maire

**Jeanny MARC**